

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 5410

présenté par
M. Lecamp

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 46, après le mot :

« personnalisés »

insérer le mot :

« , pluralistes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec l'article 10 dans sa version issue de la commission des affaires économiques, il apparaît important de préciser que l'accueil, l'orientation et l'accompagnement que reçoivent les personnes qui souhaitent s'installer comme ceux qui souhaitent transmettre leur ferme soit pluraliste.